



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 30 JANVIER 2017**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

♦ Participants	3
♦ Prochaine Assemblée Générale.....	47
· Adoption du Procès-verbal de la séance d'installation du 19 décembre 2016 (article 32 du nouveau règlement intérieur).....	4
· Présentation d'EUREXPO... ..	4
· La proximité – le rôle des agences	12
· Composition des commissions consultatives	16
· Budget Primitif 2017.....	20
· <u>VOTES</u> :	
· TUP de la SCI FAURIEL.....	26
· Cessions immobilières :	
· lot 41 de l'hôtel d'entreprises à Roanne.....	30
· bâtiment de Neulise.....	31
· Informations du Président : Décisions de Bureau.....	33
· Informations générales	43
· Intervention de Monsieur Géraud D4humieres	33

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Anne-Claire BONNET, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Florence DE MOURGUES, Marie-Claude DESBENOIT, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Patricia GROS MICOL, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOUILLE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Sandrine SURGET, Elisabeth THION, Hélène VILLARD.

Messieurs David BALDINI, Olivier BLANC, Max-Paul CHAPELLE, François CHARDINY, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Alain GRANDOUILLER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Henri PAIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Mesdames Lydia DELBOSCO, Véronique DUPRE, Sylvie GUICHARD, Christine PAUCHARD

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Romain BOUCAUD MAITRE, Jean-Michel COQUARD, Frédéric DALAUDIERE, Olivier DE JENLIS, Christophe DEJOB, Dominique GIRAUDIER, Carl INCORVAIA, Fabrice JOYEN, Patrick LACROIX, Eric MAISONHAUTE, Hervé MARIAUX, Philippe MONTCHALIN, Sylvain OGIER, Denis OLIVIER, Michel PERROUD, Ludovic ROBERT, Philippe ROVERE, Bruno TARLIER, André TIXIER, Pierre VALENTE.

EXCUSES

Membres élus excusés :

Madame Isabelle BLACHON, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Anne DAMON, Sylvie DU PARC MASSU, Nadine FERRI, Annabelle GRECO JAUFFRET, Stéphanie JUHASZ, Marie KALAI, Alice NOURRISSON,

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Daniel BUGUET, Pierre CHAMBON, Yves CHAVENT, Philippe DAVID, Guillaume DUVERT, Vincent GIRMA, Jérôme GRENIER, Dominique MINJARD, Jean MOUGIN, Thomas SAN MARCO

Membres associés excusés :

Madame Michèle GUIONNET

Messieurs Sylvain BARBIER, Bertrand BOTTOIS, Didier CHATAING, Philippe DALAUDIERE, Jean-Louis DANJOUX, Jean-Cyril DESCOMBES, Jacques DESCOURS, Georges HALLARY, Hervé POINTILLE, François ROYER.

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et accueille Monsieur Géraud D'HUMIERES, adjoint de Monsieur Guy LEVI, Secrétaire Général pour les affaires régionales, qui représente Monsieur le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

Il salue également le Président de CCI Auvergne Rhône-Alpes, et membre de cette assemblée, Monsieur Philippe GUERAND.

**Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du
19 décembre 2016
(Article 32 du règlement intérieur)**

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques ou des commentaires. Dans la mesure où il n'y en a pas, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Présentation d'EUREXPO

Le Président Emmanuel IMBERTON accueille Anne-Marie BAEZNER, Présidente du Directoire de la SEPEL, société gestionnaire d'EUREXPO.

Diffusion d'un film.

Anne-Marie BAEZNER salue l'Assemblée. Elle ne pouvait pas débiter son intervention sans présenter ces quelques images du plus beau Salon du monde, le SIRHA, qui caractérise tout ce qu'elle va exposer, à savoir le développement d'EUREXPO réalisé durant ces 10 dernières années.

En préambule, elle est très fière d'être devant les élus de la CCI et de leur présenter tout le travail qu'ils ont réalisé ensemble. Elle souhaite également, en introduction, remercier très chaleureusement le Président Emmanuel IMBERTON pour tout le travail et l'accompagnement au côté d'EUREXPO depuis quelques années. Il est très proche d'EUREXPO pour maintenir des salons, en développer, acheminer les transports notamment le tramway. Elle remercie aussi entre autres Nicolas, Xavier, Blandine et toutes les équipes de la CCI qui sont autour de l'équipe d'EUREXPO et de GL Events.

Elle souhaite la bienvenue à tous dans le monde d'EUREXPO, dans le monde du top 15. En effet, des plus grands parcs d'Europe, EUREXPO est depuis trois ans dans le top 15 et se positionne, selon les classements, 13^{ème} ou 14^{ème}.

EUREXPO, c'est en quelques chiffres clés :

- 1,3 million de visiteurs en moyenne sur deux ans ;
- 15 000 exposants ;
- 50 salles ;
- 35 événements ;
- 130 000 m² de surface, des extensions faites et encore programmées.

Le métier d'EUREXPO, c'est avant tout un marché de destination. On ne vend pas toujours un site, mais Lyon, que ce soit pour des congrès ou des événements politiques. En l'occurrence, dimanche 5 février Anne-Marie BAEZNER recevra Jean-Luc MELANCHON à EUREXPO.

Ce marché des salons est soumis à une concurrence très forte et impose un rythme d'investissements soutenu, et c'est ce que l'équipe d'EUREXPO a fait depuis 10 ans. Enfin, c'est un marché à long terme, il faut donc à la fois accueillir des salons avec une vision court terme, mais aussi se projeter à 5, 10 ou 20 ans.

Les conditions d'une réussite d'une destination de tourisme d'affaires sont au nombre de cinq, avec, en premier lieu, sa facilité d'accessibilité, notamment aérienne. Il faut reconnaître que depuis l'arrivée d'EASY JET en 2007, il y a eu, au sens propre comme au

sens figuré, un véritable décollage de l'accessibilité aérienne et cela a permis de développer des salons et d'en sauver d'autres. La capacité hôtelière est aussi un facteur très important et, là encore, depuis 2007-2008 cette capacité, grâce à l'impulsion de la Métropole, a fortement augmenté. Par ailleurs, l'attractivité touristique de Lyon est importante. Il y a 10-15 ans, Lyon n'était encore pas très connue ; aujourd'hui, Lyon progresse dans les classements européens et internationaux ; à titre d'exemple, les États-Unis ont remporté l'édition des 30 ans du Bocuse d'Or et ce, pour la première fois. C'est aussi un vecteur de communication sur l'activité touristique de Lyon.

La qualité des équipements compte aussi, comme l'engagement de la collectivité et des acteurs du tourisme d'affaires qui est déterminant pour développer, sauver et gagner d'autres salons. Anne-Marie BAEZNER estime que Lyon, dans sa globalité, est en position de force par rapport à cet indicateur.

Les salons Leaders poursuivent leur progression. Avec la crise de 2007-2008, tout le monde pensait qu'il n'y aurait plus de salon ; mais le salon est sorti renforcé de cette crise. Il y a aussi une forte corrélation entre l'économie de la filière et son salon et, enfin, à l'instar d'EQUITA ou d'EPOQU'AUTO, on remarque le développement de grands salons publics pour les passionnés.

Anne-Marie BAEZNER affiche à présent quelques images pour partager les grands événements d'EUREXPO dont la foire de Lyon, manifestation qui perdure avec chaque année 200 000 visiteurs. C'est la preuve que les échanges, le commerce, la découverte d'innovations sont toujours très importants. On retrouve également dans les salons grands publics, le salon EQUITA qui est aujourd'hui le salon européen du cheval et des cavaliers.

Autre salon dont Anne-Marie BAEZNER est fière, salon organisé par les équipes d'EUREXPO avec le soutien de la CCI Métropolitaine et entre autres de Blandine VIGNON pour la communication, le Salon de l'Automobile nouvelle formule. Il y a également le salon des voitures anciennes EPOQU'AUTO. Au plan national, on parle beaucoup du salon « Rétromobile », mais EPOQU'AUTO est le plus grand salon de vieilles voitures en superficie. Il est très apprécié des amateurs parce qu'il reste très authentique. Le Mondial des Métiers est, quant à lui, en surface, le plus grand salon de l'orientation des jeunes étudiants et de l'orientation professionnelle en France. Là encore, Lyon bat des records.

Concernant les salons professionnels, le SIRHA occupe aujourd'hui tout le parc, comme EQUITA. Certains mois dans l'année (mars ou novembre), EUREXPO accueille plusieurs

salons dans le même week-end, d'où l'agrandissement de la surface d'exposition de 10 000 m² tous les quatre ans. Il ne faut pas oublier le très beau salon POLLUTEC, salon du développement durable industriel. Sa dernière édition vient de se terminer, elle a été très qualitative et a vu le pourcentage de visiteurs internationaux augmenter.

Par ailleurs, EUREXPO accueille le premier salon mondial de la piscine. Le quart sud-est de la France est, en Europe, en matière de densité au mètre carré la région qui a le plus de piscines ; l'autre salon dédié à la piscine est à Las Vegas. Et parmi les très beaux salons, on peut citer le salon de l'industrie, salon sur lequel la CCI Métropolitaine est très présente, mais aussi le salon BEPOSITIVE, sur le développement durable du bâtiment, qui aura lieu en mars 2017, ainsi que SOLUTRANS.

Mais EUREXPO, ce ne sont pas que des salons, c'est aussi le lancement mondial de la gamme Renault Trucks. Les responsables de cette opération ont hésité entre Paris, Barcelone et Lyon. Avec un budget de 30 M€ pour la totalité de l'événement, cet événement est classé dans les grands événements européens. Ce sont aussi de grands meetings politiques dont celui de François FILLON, Jean-Luc MELANCHON...

Les chiffres : en année impaire, comme en année paire, les progressions sont significatives, avec notamment entre 2009 et 2015, une progression de 20 % du chiffre d'affaires et, en année paire, de 13 %. L'équipe d'EUREXPO a donc « surperformé » par rapport à un marché considéré comme atone et exposé à forte concurrence.

Ces bons résultats reposent entre autres sur :

- l'attractivité croissante de la destination lyonnaise, avec la démarche de marketing territoriale ONLY Lyon ;
- la politique d'accompagnement très personnelle qu'EUREXPO a développée et qui s'est traduite par un changement de métier ; EUREXPO n'est plus un loueur de mètres carrés, mais un accompagnateur de ses clients ;
- une politique de l'accueil unique en Europe.

Anne-Marie BAEZNER remercie le COFIL qui les a accompagnés dans cette politique de développement.

Lyon est la première destination du tourisme d'affaires après Paris ; GL Events étant organisé en « place de marchés », gère, sur Lyon le Palais des congrès et EUREXPO et « vend » d'abord la ville de Lyon, puis les salles et les espaces.

Concernant la politique d'accompagnement et le changement de métier, traditionnellement les gestionnaires de parcs sont des vendeurs de mètres carrés, de surfaces, de prestations, mais à Lyon l'équipe d'EUREXPO a décidé d'être partenaire de ses clients. Certains salons ont besoin de rendez-vous avec le Président de la CCI, d'autres avec la presse locale. EUREXPO développe un certain nombre d'accompagnements et a notamment développé avec SOLUTRANS un accompagnement particulier, étant partie-prenante de son comité stratégique. C'est un point différenciant et compétitif par rapport aux autres destinations, dont Paris.

Le meilleur exemple de cet accompagnement est celui de SOLUTRANS, salon qui en 2009 devait partir à Paris. Grâce à un vrai travail d'équipe avec la CCI et tous les acteurs du tourisme d'affaires, il a été possible de récupérer ce salon à Lyon et de le développer. La CCI, avec le pilotage des grands prix de l'Innovation, a été un acteur très important pour conserver et développer SOLUTRANS.

La politique d'accueil d'EUREXPO, « Lyon Welcome Attitude », est unique en Europe. Plébiscité par les clients et même cité dans un rapport réalisé par Gilles PELISSON pour le Ministère du budget qui précisait que Paris devrait prendre exemple sur Lyon.

Avec la « Lyon Welcome Attitude », les différentes tâches et l'accès des visiteurs sont facilités tout comme l'accueil en ville.

Autre élément important du succès du développement d'EUREXPO, la qualité des infrastructures et du parc, ainsi que la poursuite de ses investissements. Le très beau hall d'accueil a été construit en 2010 et a rendu EUREXPO beaucoup plus attrayant. Depuis, l'équipe n'a pas arrêté de développer EUREXPO et construit en moyenne tous les quatre ans 10 000 m². Le prochain hall 7 sera livré fin 2018 pour accompagner notamment le développement du SIRHA. En effet, d'autres salons sont juxtaposés au même moment. Les restaurants ont aussi été relookés, les sanitaires rénovés et la signalétique refaite. EUREXPO a contribué à l'extension de la ligne du tramway. A ce titre, il faut savoir qu'EUREXPO était le seul grand parc européen à ne pas être desservi par un transport en commun quotidien. L'arrivée du tramway ne date que d'octobre 2012.

Les perspectives 2025 sont les suivantes :

- améliorer et de développer EUREXPO ;
- être un véritable challenger de Paris et jouer dans la cour des grands d'Europe ;
- poursuivre la progression des composantes du tourisme d'affaires.

À ce titre, il faut continuer à augmenter les dessertes aériennes et prendre de l'autonomie par rapport à Air France et au monopole parisien.

- poursuivre l'accompagnement de salons et devenir encore plus organisateur ;
- se projeter à horizon 2025-2030-2040 ; Eurexpo deviendra non pas seulement un parc d'exposition, mais un véritable lieu de vie, avec des hôtels, des restaurants, peut-être un parc d'attractions...

Il faut inscrire EUREXPO dans le développement de l'est Lyonnais, en corrélation avec le Grand Stade.

En conclusion, Anne-Marie BAEZNER précise que son équipe voulait inscrire EUREXPO dans le cœur des Lyonnais quand elle a pris la gouvernance en 2007. EUREXPO était considéré comme étant loin, à Chassieu, et n'étant pas desservi par le tramway. Aujourd'hui, avec ses équipes - à qui elle rend hommage, celles du groupe GL Events, son président et la CCI, actionnaire majoritaire - elle croit qu'ils sont modestement bien arrivés à mettre EUREXPO dans le cœur des Lyonnais. Le SIRHA a résonné, a inondé la ville et fait qu'aujourd'hui EUREXPO est dans le cœur des Lyonnais.

Elle termine en envoyant un message collectif : "qu'Ensemble nous allions encore plus loin, encore plus haut".

Elle remercie l'Assemblée de son attention.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur l'histoire d'EUREXPO de façon à ce que tout le monde comprenne le lien entre la CCI d'aujourd'hui, EUREXPO et la Foire de Lyon hier.

L'Association pour la Foire de Lyon a été mise en place - alors que la Foire se déroulait encore quai Achille Lignon - par des élus de la CCI. Ces élus ont été, à l'époque, visionnaires en décidant la construction du parc d'exposition. En 2007, un certain nombre d'événements ont fait que GL Events est entré dans le capital de la société d'exploitation, la SEPEL, et aujourd'hui la CCI et EUREXPO collaborent avec le groupe GL Events. Anne-Marie BAEZNER est la présidence du directoire, le Président Emmanuel IMBERTON est le président du conseil de surveillance. La CCI est actionnaire à 52 % et GL Events à 48 %. Il y a maintenant trois ans, la Chambre régionale des Comptes a demandé à la CCI de choisir entre sa participation au COFIL, qui est le propriétaire du

bâtiment, et sa participation dans la SEPEL. La CCI a fait le choix de poursuivre l'activité dans la SEPEL et ce sont aujourd'hui les organisations professionnelles et le Grand Lyon qui gèrent le COFIL. Cette association fonctionne très bien.

La SEPEL gère trois types de salons : les salons dont GL Events est l'organisateur ; les salons organisés par d'autres organisateurs et qui sont accueillis à EUREXPO et une troisième catégorie de salons avec la Foire de Lyon et le SIRHA qui appartiennent à la SEPEL et avec lesquels il y a un contrat de location-gérance avec GL Events.

Tout cela a des conséquences financières sur le budget de la CCI. La SEPEL verse chaque année des dividendes à la CCI issus notamment des salons de location-gérance qu'elle gère. Ces salons versent des *royalties* à SEPEL.

La CCI est investie vis-à-vis d'EUREXPO et c'est fondamental. Le tourisme d'affaires a des retombées extrêmement importantes sur toute la ville. Par exemple, pendant le SIRHA, les hôtels étaient complets dans un rayon de 50 km.

La CCI est également un incubateur de salons qui, un jour peut-être, rejoindront EUREXPO. On peut citer notamment :

- le Forum Franchise Expo. Deuxième manifestation en France, qui a lieu chaque année au Palais des congrès, qui est également géré par Anne-Marie BAEZNER et qui accueille environ 300 exposants et 2 000 visiteurs ;
- le Forum Entrepreneuriat. La place est prise aujourd'hui sur ce sujet par le salon des entrepreneurs, mais cette manifestation se développe et se déroule pour le moment au sein de la CCI de Lyon ;
- la Nuit de l'orientation, qui a attiré dernièrement plus de 5 400 personnes dans les locaux de la CCI avec près de 200 métiers représentés ;
- les salons Instant Numérique à Roanne et Go Numérique qui sont encore en phase de démarrage et d'incubation.

La CCI a également en projet un salon des plats cuisinés à Roanne et s'intéresse activement à un salon de l'e-commerce à Saint-Étienne et peut-être qu'un jour elle répondra à l'appel d'offres de la gestion du Palais des expositions de Saint-Étienne.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Jean-Michel COQUARD rappelle que le salon Lyon Mode City s'est déroulé à une époque à Lyon, avant son départ Paris. Dans la mesure où ils sont revenus cette année de façon

exceptionnelle à Lyon, il demande à Anne-Marie BAEZNER si cela leur a fait envie de revenir définitivement.

Anne-Marie BAEZNER souligne que ce salon faisait 65 000 m² quand il est parti. La principale raison de son départ est liée au marché, le marché de la mode n'étant pas à Lyon, mais à Paris. Anne-Marie BAEZNER s'est battue pour le maintenir sur Lyon, mais son président lui avait dit qu'on ne pouvait rien contre le marché et il avait raison.

À l'inverse, EUREXPO a gagné le salon SOLUTRANS dans la mesure où le marché du camion est à Lyon grâce à Renault Trucks et son histoire.

La deuxième raison du départ du salon Mode City porte sur les transports en commun et l'hôtellerie pour une clientèle à 70 % étrangère.

Cependant, ce salon « a gardé un bon souvenir de Lyon », d'autant que Lyon s'est développée. En 2016, lors de la finale de la coupe d'Europe, comme l'équipe d'EUREXPO a toujours gardé des liens avec l'organisateur, une édition spéciale a été mise en place à Lyon, mais son retour à Paris est bien programmé. En revanche, il faut savoir que Mode City aujourd'hui, ce ne sont plus que 30 000 m². Ce n'est plus le même salon, la filière souffrant énormément.

Quoi qu'il en soit, grâce au départ de Mode City, il y a eu une vraie remise en cause, l'échec étant formateur. C'est à ce moment-là qu'EUREXPO a créé la Lyon la « Welcome Attitude ».

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Anne-Marie BAEZNER et lui demande de transmettre à ses équipes les félicitations de la CCI pour le travail exceptionnel accompli ces dernières années.

Anne-Marie BAEZNER remercie l'Assemblée.

La proximité – le rôle des agences

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pierre PREUILH.

Pierre PREUILH salue l'Assemblée. En préambule, il affirme que, par définition, toute l'action de la CCI Métropolitaine est tournée vers la proximité ; néanmoins, il y a une organisation territoriale particulière, notamment avec les agences et les « Espaces

entreprendre » qui captent tout le flux entrant à la CCI Métropolitaine. On a tendance à oublier que l'un des premiers atouts de la CCI est d'avoir un flux entrant de porteurs de projets, de créateurs et de jeunes entrepreneurs, qui permet à la CCI de camper sur ses appuis pour prendre part à des partenariats sur l'entrepreneuriat, l'innovation ou la création.

La CCI Métropolitaine regroupe trois délégations. Les agences et sièges de délégation constituent neuf points d'entrée que sont les Espaces entreprendre. Les agences rayonnent sur un périmètre donné.

Il est intéressant de reprendre dans le détail ce maillage qui permet, lorsqu'on parle de proximité, de donner du corps, de matérialiser la présence de la CCI sur le territoire. Les agences sont animées à travers une feuille de route qui est la traduction locale du plan de mandat. Cette feuille de route sert de support à la vie d'une entité qui est créée pour chaque agence, le conseil économique territorial. Il est constitué de trois éléments essentiels : les élus de la CCI, des élus référents territoriaux, les équipes techniques de chaque agence, ainsi que les présidents des associations d'entreprises et unions commerciales qui sont implantées sur le territoire de l'agence.

Ce conseil économique territorial fait progresser la feuille de route et la fait vivre au fil de la mandature.

Les feuilles de route comportent deux volets :

- un volet territorial plutôt dévolu aux projets économiques territoriaux, comme le projet de l'éco-mobilité dans l'est lyonnais,
- l'appui entrepreneurial, « fonds de commerce » de la CCI.

Les équipes des agences sont regroupées au sein du pôle proximité dont les valeurs sont l'égalité d'accès au service de la CCI en tous points du territoire. Il s'agit d'avoir la possibilité pour tout entrepreneur, tout créateur, tout porteur de projet d'avoir un accès de qualité égal et à tarification égale.

Ensuite, il s'agit de s'adresser au plus grand nombre. La CCI accueille énormément de public et produit plus de 150 000 formalités par an concernant l'apprentissage, l'international ou la création d'entreprise.

Les principales missions des agences sont d'être la porte d'entrée des clients via les neuf Espaces entreprendre et d'être un lieu fédérateur pour les projets entrepreneuriaux. Cela

rejoint le projet emploi, de créer un espace particulier à la délégation de Roanne pour accueillir des partenaires comme le CEGID, la JCE, etc. L'idée est d'être le point de cristallisation de toutes les initiatives entrepreneuriales sur le territoire. Une autre offre est d'être la plate-forme de diffusion de la CCI avec un panel de prestations dont certaines sont payantes.

Les actions sont nombreuses dans le réseau.

Espace entreprendre :

- 9 portes d'entrée ;
- 5 000 porteurs de projet accueillis annuellement. C'est le début de la relation client ;
- La CCI ne traite pas tout le flux entrant, elle n'a pas de réponse à toutes les demandes, elle a donc aussi un rôle de prescripteur. Il faut en conséquence être en capacité de reconnaître ceux qui, sur le territoire, sont capables d'apporter des compléments à l'offre de la CCI. Elle gère donc 3 500 prescriptions et produit 200 prestations annuellement à partir des agences.

Programmation proximité :

- La CCI en Action reprend toutes les dates des animations de la CCI sur l'ensemble du territoire et plus de 50 % de la programmation est produite en agence (matinale, rendez-vous avec un expert-comptable, rencontre d'affaires, CCI business). C'est une fonction essentielle des agences ;
- 8 000 participants par an à ces éléments de programmation.

La CCI a donné un sens commun à cette programmation et l'idée est de développer sur l'ensemble du réseau une programmation unique déclinée sur l'ensemble des agences.

Qualification des besoins :

Il est primordial de connaître le besoin des clients. Pendant longtemps on venait à la CCI pour faire une formalité et c'était tout ; il n'y avait pas, ou très peu, de relations clients et la CCI n'arrivait pas à profiter de ce flux entrant. Aujourd'hui, l'un des rôles essentiels des agences et des Espaces entreprendre est de qualifier le flux entrant. Ceci permet de tirer des fils de la relation client, mais aussi marketing...

Le but est d'arriver à mieux cerner les demandes pour mieux répondre aux besoins exprimés. C'est essentiel. Mais il y a aussi le flux sortant : 600 entreprises font l'objet d'une prestation sortante. La CCI va à leur rencontre et leur montre quelle est leur valeur ajoutée, en fonction de leurs problématiques, des prestations ou de l'expertise consulaire par rapport au sujet qu'elles souhaitent traiter.

Action territoriale :

Des missions sont entreprises et cofinancées avec des partenaires locaux. Par exemple, 100 maires et présidents d'intercommunalités sont sensibilisés à travers des projets à partir du réseau des agences.

Mais tout cela ne se fait pas sans avoir une gouvernance consulaire en agence, rôle de l' élu de proximité en agence. L' élu référent doit avoir son entreprise sur le territoire et doit être le relais du président de délégation sur les actions de proximité, le représenter et l' informer. Il doit être l' interlocuteur des associations d' entreprises locales et il doit participer aux CET pour veiller à la bonne mise en œuvre et à l' évolution de la feuille de route locale.

Avec la nouvelle configuration métropolitaine, il est prévu d' avoir quatre élus référents par agence, élus en cours de désignation par le MEDEF et la CGPME.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que ces agences sont la déclinaison locale de la CCI et permettent d' avoir une présence pour tout chef d' entreprise à moins de 30 minutes du lieu de son entreprise. Par ailleurs, il ne faut pas que ces agences soient complètement dirigées par les collaborateurs, il faut aussi que les élus s' impliquent. C' est la raison pour laquelle dès la création de ces agences la CCI a souhaité avoir des élus référents qui participent également au comité mis en place avec les organisations professionnelles et les unions territoriales. Ils participent au conseil économique territorial.

Si certains souhaitent être candidats, ils doivent contacter leur organisation professionnelle. Les élus référents seront validés par le bureau et les présidents de délégations dans les semaines à venir. Le Président Emmanuel IMBERTON encourage chacun à prendre ce *job*, il l' a lui-même occupé avec Anne-Sophie PANSERI qui est toujours active, ce qui permet d' être très proche de la réalité du terrain, de recevoir tous les entrepreneurs qui démarrent lors d' une réunion de bienvenue, de connaître les élus

locaux et d'être en phase avec les représentants des associations professionnelles et des unions.

Dans l'éventualité où il y aurait plus d'élus intéressés que de places disponibles, il sera possible d'en ajouter.

Il demande s'il y a des questions.

Évelyne GALERA veut apporter un témoignage. Elle a été élue référente dans le mandat précédent et estime que c'est très intéressant. L'élu reste sur la proximité et cela permet de faire remonter des éléments des communautés de communes ou des communes. Également, elle fait part de l'exemple d'une association qui travaille sur l'emploi et qui voulait prendre un volet économique. Or, le rôle du référent est justement de faire très attention que « l'économie reste dans l'économie et l'emploi reste dans l'emploi ».

Il faut, selon elle, s'intéresser à la mise en adéquation des forces vives pour rester sur la proximité.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Évelyne GALERA pour son témoignage.

Il souligne qu'il est possible de revoir le maillage des agences. Les contraintes budgétaires avaient obligé la CCI à se limiter à ces neuf agences, mais on peut imaginer en déplacer quelques-unes en fonction de l'appétence des territoires.

Pierre PREUILH rappelle le souhait que toute entreprise se trouve à 30 minutes d'une agence ou d'une délégation. Or, ce qui était à l'ouest autrefois, ne l'est plus aujourd'hui. La géographie a été bouleversée et il faut revoir l'accessibilité et le maillage.

Composition des commissions consultatives

Le Président Emmanuel IMBERTON présente la délibération suivante :

Le Règlement intérieur précise en son article 57 :

« L'assemblée générale peut, sur proposition du président après avis du bureau, créer des commissions d'étude ou groupes de travail chargés de rendre des avis ou formuler des propositions au président dans les matières relevant des attributions de la CCI.

(...) Dans la mesure du possible chaque commission d'études comprendra des membres élus issus de chacune des délégations.

La liste, les présidents et la composition des commissions d'études sont arrêtées en assemblée générale sur proposition du président après information du bureau.

Il est procédé à la reconstitution des commissions d'études après chaque renouvellement de la CCI, de même que si, en cours de mandat, l'effectif d'une commission vient à tomber en dessous de la moitié du nombre de membres attribués par l'assemblée générale à cette commission lors de sa constitution. »

Comme suite à l'Assemblée générale du 19 décembre 2016 qui a valablement décidé de la création de 10 Commissions consultatives, le Président Emmanuel IMBERTON propose à l'assemblée, après avis du Bureau, de désigner dans chacune des Commissions consultatives les membres suivants :

COMMISSION FORMATION :

- *Président* : Fabrice LENOIR
- *Vice-présidence* :
- *Membres* :
 - Mesdames : Isabelle BLACHON, Nadine FERRI, Michèle GUIONNET, Marie KALAI
 - Messieurs : Frédéric ADRIAENS, Guy BACCULARD, Bertrand BOTTOIS, Jean Michel COQUARD, Éric GARCIN, Vincent GIRMA, Dominique GIRAUDIER, Alain GRANDOUILLER, Sylvain OGIER, Patrick PARAT, Gérard PELLISSON, Hervé PONTILLE, Gilles RENAUD

COMMISSION INTERNATIONALE :

- *Président* : Jean-Jacques REY
- *Vice-président* : Claire-Lise JUVIGNARD
- *Membres* :
 - Mesdames : Corine BOGART, Jocelyne CORNEC, Florence DE MOURGUES, Laurence MICHEL, Marta PARDO-BADIER, Christine PAUCHARD, Élisabeth THION

- Messieurs : Frédéric ADRIAENS, Salvatore CORONA, Muhammet DURSUN, Frédéric FOSSI, Georges HALLARY, Carl INCORVAIA, Frédéric JACQUIN, Francis KESSOUS, Patrick LACROIX, Laurent MONS, Denis OLIVIER, Sylvain OGIER, Henri PAIN, Guillaume VERNEY-CARRON, Gérard VERRIER

COMMISSION INDUSTRIE :

- *Président* : Patrick PARAT
- *Vice-président* : Olivier BLANC
- *Membres* :
 - Mesdames : Isabelle BLACHON, Corine BOGART, Dominique BOUVIER, Jocelyne CORNEC, Marie Claude DESBENOIT, Stéphanie JUHASZ, Anne Sophie PANSERI
 - Messieurs : David BALDINI, François CHARDINY, Didier CHATAING, Olivier DE JENLIS, Frédéric FOSSI, Brice LECORRE, Philippe MALAVAL, Hervé MARIAUX, Dominique MINJARD, Christian MISSIRIAN, Henri PAIN, Philippe ROVERE

COMMISSION TOURISME :

- *Président* : Christophe MARGUIN
- *Vice-président* : Daniel LOCTIN
- *Membres* :
 - Mesdames : Véronique DUPRE, Édite GALLAND, Marta PARDO BADIER, Sylvie KERGONOU, Denise ROMESTANT
 - Messieurs : Guy BACULARD, Romain BOUCAUD MAITRE, Daniel BUGUET, Max-Paul CHAPELLE, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DALAUDIERE, Jacques DESCOURS, Muhammet DURSUN, Dominique GIRAUDIER, Jean-Louis MAIER, André TIXIER

COMMISSION COMMERCE :

- *Président* : Jocelyne PANSEAT
- *Vice-président* : Régis POLY
- *Membres* :
 - Mesdames : Nathalie BOBIN, Corine BOGART, Anne-Claire BONNET, Sylvie GUICHARD, Sylvie KERGONOU, Isabelle QUENOILLERE, Denise ROMESTANT
 - Messieurs : Daniel BUGUET, Frédéric DALAURIERE, Christophe DEJOB, Jacques DESCOURS, Jacques DUCROT, Jean-François FARENC, Jérôme GRENIER, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Jacques MORIZE, Claude POLIDORI, François ROYER, Claude RISAC, Bruno TARLIER

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES :

- *Président* : Luc PELEN

- *Vice-président* : Anne-Claire BONNET
- *Membres* :
 - Mesdames : Évelyne GALERA, Marie KALAI, Véronique MADELRIEUX, Céline PELESZEZAK, Denise ROMESTANT
 - Messieurs : Frédéric ADRIENS, Thibaut AUFORT, Sylvain BARBIER, Jacques COIRO, Philippe DALAUDIERE, Christophe DEJOB, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Éric GARCIN, Frédéric JACQUIN, Fabrice JOYEN, Patrick LACROIX, Pierre LARDON, Éric MAISONHAUTE, Jacques MORIZE, Éric PAYEN, Michel PERROUD, Philippe POBE, Yves POMMIER Gilles RENAUD, Ludovic ROBERT, Philippe ROVERE, François ROYER, Thomas SAN MARCO, André TIXIER

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE :

- *Président* : Jean-Louis DANJOUX
- *Vice-président* : Thomas SAN MARCO
- *Membres* :
 - Mesdames :
 - Messieurs : Denis BANCEL, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Olivier DE JENLIS, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Luc PELEN, Michel PERROUD

COMMISSION NOUVELLE ECONOMIE, FILIERES, RESEAUX :

- *Président* : Philippe DAVID
- *Vice-président* : Marie-Claude FOUCRE
- *Membres* :
 - Mesdames : Irène BREUIL, Lydia DELBOSCO, Édite GALLAND, Évelyne GALERA, Patricia GROS MICOL, Claire Lise JUVIGNARD, Sylvie MADAMOUR, Alice NOURRISSON, Nathalie PRADINES, Sophie SOURY, Sandrine SURGET, Élisabeth THION, Hélène VILLARD,
 - Messieurs : Guillaume BEYENS, François CHARDINY, Christophe CROZIER, Cédric DENOYEL, Jean-Cyril DESCOMBES, Muhammet DURSUN, Jean-Michel JOLY, Philippe MALAVAL, Hervé MARIAUX, Dominique MINJARD, Jean MOUGIN, Thierry RAEVEL, Ludovic ROBERT

COMMISSION CREATION – TRANSMISSION :

- *Président* : Bérangère CHARBONNIER
- *Vice-présidence* : Annabelle GRECO-JAUFFRET
- *Membres* :
 - Mesdames : Florence DE MOURGUES, Véronique DUPRE, Édite GALLAND, Alice NOURRISSON, Céline PARAVY ATLAN, Nathalie PRADINES, Sophie SOURY

- Messieurs : David BALDINI, Jihade BELAMRI, Max-Paul CHAPELLE, François CHARDINY, Didier CHATAING, Olivier DE JENLIS, Olivier FINAZ, Jean-Michel JOLY, Fabrice LENOIR, Philippe MONTCHALIN, Henri PAIN, Daniel VILLAREALE

COMMISSION AGRO-CULINAIRE :

- *Président* : Philippe DALAUDIERE
- *Vice-présidence* : Claude POLIDORI
- *Membres* :
 - Mesdames : Nathalie BOBIN, Irène BREUIL, Bénédicte CURAN, Céline PARAVY ATLAN, Marta PARDO BADIER, Denise ROMESTANT
 - Messieurs : Guillaume DUVERT, Vincent GIRMA, Carl INCORVAIA, Laurent MONS, Régis POLY, François ROYER.

Le Président Emmanuel IBERTON précise que quelques élus ou membres associés ne se sont pas encore inscrits dans les commissions : Formation, International, Industrie, Tourisme, Commerce, Aménagement du territoire et infrastructures, Développement durable, Nouvelle économie filière réseau, Création transmission, Agro-culinaire.

Les membres du Bureau ont rencontré l'ensemble des présidents et vice-présidents des commissions de façon à en déterminer les modalités de travail. Chaque président de commission a rencontré le directeur concerné par les travaux de sa commission et un agenda sera proposé pour l'ensemble des commissions.

Pour que les commissions soient complètes des conseillers techniques, qui seront des experts accompagnateurs de ces commissions, seront nommés. Le Président de commission proposera au bureau leur nomination. Il est évident que si ces experts ont l'agrément de la commission, le Bureau validera leur présence.

Christophe MARGUIN précise qu'il était absent en début d'année en raison du SIRHA et qu'il n'a pas pu être présent à la réunion la semaine précédente. Il aimerait avoir les informations sur le déroulement de cette première réunion.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que Christophe MARGUIN était représenté par son vice-président Daniel LOCTIN. Le référent de la commission Tourisme est le service proximité mené par Pierre PREUILH. Il y aura tous les deux mois une réunion entre les présidents de commission et le bureau pour valider la synchronisation des travaux des commissions.

Il rappelle par ailleurs aux retardataires que la date limite d'inscription en commission, obligatoire, est le soir même.

Lecture entendue et cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

Nicolas BONNET rappelle en premier lieu la façon dont a été construit ce budget primitif 2017 de la nouvelle CCI Métropolitaine. C'est le premier budget dans cette nouvelle configuration dans la mesure où celui de 2016 était essentiellement l'agrégation des trois budgets des trois anciennes CCI. Là, il s'agit d'un budget propre lié à la nouvelle structuration des directions, aux nouveaux pôles, et à la nouvelle comptabilité analytique qui en est le reflet. Raison pour laquelle la comparaison par rapport au budget 2016 n'est pas la plus pratique.

Il précise qu'en plus des éléments budgétaires, les élus ont reçu la liste des postes budgétés et relevant du statut consulaire à jour au 1er janvier 2017.

Enfin, si théoriquement les CCI doivent approuver leur budget de l'année N au plus tard fin novembre de l'année N-1, compte tenu des élections qui ont eu lieu fin 2016, le Ministre a pris un arrêté permettant aux CCI d'adopter leur budget jusqu'à fin mars 2017, raison pour laquelle il est présenté aujourd'hui.

Il rappelle également que, conformément à ce qu'avait annoncé le Gouvernement en juillet 2014, les CCI étaient sous un plan gouvernemental de réduction des ressources fiscales avec une perspective de réduction de - 36 % à trois ans, 2015, 2016 et 2017. Sur le projet de loi de finances tel qu'il avait été établi par le Gouvernement pour 2017, la baisse était moins importante que prévue et finalement, compte tenu du débat parlementaire et du rôle de certains députés, la loi de finances 2017, votée le 20 décembre 2016, a acté la stabilité des ressources fiscales affectées pour 2017 aux CCI. Cela tranche avec les deux baisses consécutives. Néanmoins, pour la CCI Métropolitaine ces baisses cumulées ont représenté une baisse de 24,3 % du budget, soit -8,6 M€ par an, montant très significatif.

Par ailleurs, concernant la trésorerie et le fonds de roulement, il avait été voté dans le cadre de la loi de finances pour 2015 une ponction sur les fonds de roulement des CCI qui disposaient de plus de 120 jours de fonds de roulement. Deux des trois CCI constituant la CCI Métropolitaine ont été prélevées, à savoir la CCI de Lyon et la CCI de Roanne pour un total de 15,6 M€. Alors que la tutelle recommande d'avoir un fonds supérieur à 90 jours, le fonds de roulement est passé largement en dessous avec une trésorerie imputée, passant de 33 M€ à moins de 17 M€. Cela a été un élément très impactant pour la CCI en termes de capacité d'investissements et de projections.

Autres éléments de contexte et de rappel budgétaire, dans le cadre Rhônalpin au 1^{er} janvier 2015, une partie des fonctions supports a été mutualisée, notamment les fonctions SI, une partie des fonctions DAF (comptabilité, clients fournisseurs) et des fonctions RH, ainsi que la paie. Ce transfert à la CCI de région représente une masse salariale de 1,6 M€ par an déduite de la ressource fiscale reversée à notre CCI.

Par ailleurs, de nouvelles règles régionales de répartition de la ressource fiscale vont devoir être définies. Depuis la réforme du réseau votée en juillet 2010, ce sont les CCI de région qui répartissent la ressource fiscale au niveau des CCI territoriales qui leur sont rattachées et, dans le cadre de la loi et du récent décret du 27 décembre 2016, cette répartition doit être faite en cohérence avec les schémas sectoriels et les nouveaux schémas régionaux d'organisation des missions qui déterminent, entre les CCIR et leurs CCIT, les fonctions qui sont exercées par l'une ou par les autres. C'est en fonction de cette répartition que la ressource fiscale est répartie de la CCIR vers les CCIT avec un processus émanant d'une proposition du bureau de la CCIR et ensuite un vote de l'assemblée générale de la CCI de région.

Après ces éléments de contexte budgétaire, Nicolas BONNET évoque le budget primitif 2017 de la CCI. Les produits représentent un montant de 59,8 M€ avec, volontairement intégrés dans ce schéma, les produits financiers pour 4 % du total et qui sont la conséquence d'investissements réalisés par les prédécesseurs des membres élus de la CCI : SEPEL et Aéroports de Lyon sont les deux grands pourvoyeurs de revenus financiers. Ils sont consubstantiels à l'activité de la CCI.

La ressource fiscale représente encore 45 % des revenus de la CCI, suivie des ventes et prestations de services pour 38 %, qui sont en constante augmentation et sur lesquelles la

CCI a un réel pouvoir d'action. Les subventions d'exploitation reçues représentent encore 13 % de l'ensemble des produits.

Les produits représentent 22 M€ et la répartition est faite par grande direction dont, à hauteur de 42 % et de 9,5 M€, CCI Formation, l'activité étant un gros pourvoyeur de chiffre d'affaires, puis la Direction Commerce et Proximité et les musées qui représentent un montant de 750 000 € par an.

Il est à noter sur 2017, par rapport au budget rectificatif 2016, une augmentation assez significative du chiffre d'affaires à +4 M€.

Les principales actions portent :

- sur la poursuite de la valorisation du patrimoine immobilier, notamment celui d'EM Lyon qui appartient à la CCI et qui lui est loué ;
- la poursuite du développement du chiffre d'affaires des écoles, EKLYA et Bachelor, le redéploiement de l'offre de formation sur tout le territoire de la CCI Métropolitaine avec une augmentation significative du chiffre d'affaires attendu, les offres de formation continue ;
- et la poursuite de la valorisation des prestations en matière de formalités, de commerce, etc. L'action assez forte mise en place ces dernières années porte ses fruits sur 2017.

Les subventions d'exploitation sont une source très importante de revenus. La première source est la subvention d'exploitation reçue par le syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Étienne-Loire qui finance le pilotage par la CCI Lyon métropole de l'aéroport de Saint-Étienne pour 3,5 M€, mais aussi la taxe d'apprentissage pour un montant très significatif de 1,3 M€ et toutes les actions conclues conventionnées avec la Région et la Métropole de Lyon pour lesquelles la CCI est un opérateur très important.

Nicolas BONNET précise que cette année, il n'a pas intégré de subventions exceptionnelles de 750 000 € reçus en 2016 de la Région, de la Métropole, de la ville de Lyon et de l'Etat pour assurer la poursuite de l'exploitation des deux musées, cela n'étant pas reconduit.

Les produits financiers sont significatifs, notamment ceux de la SEPEL qui représentent 1 M€ de dividendes perçus par an et d'Aéroport de Lyon pour 1,2 M€. Il faut préciser que l'année dernière la CCI a perçu 600 000 € de plus sur les dividendes liés à la cession des

parts de l'État. Le Président IMBERTON avait obtenu une distribution complémentaire exceptionnelle de dividendes qui n'est pas reconduite cette année. Enfin, les produits de placement s'élèvent à 173 000 €. Le montant est fortement réduit dans la mesure où le volant de trésorerie a été divisé par deux, avec une réduction assez forte du taux de placement des produits. Ces deux éléments font donc baisser significativement les produits de placements.

Les charges d'exploitation prévues au budget 2017 s'élèvent à 61 M€. Le premier poste porte sur les frais de personnels qui représentent 44 % des charges, puis les achats et charges externes pour 33 %, impôts 1 %, dotations pour 13 %. Les subventions versées représentent un montant de 2,9 M€, en forte baisse compte tenu des nouveaux accords avec beaucoup d'associations subventionnées par la CCI.

Les achats et charges externes s'élèvent à 19,9 M€ dont 4,6 M€ pour les achats dont 2,6 M€ de prestations et d'honoraires. Il faut souligner que la CCI n'a pas recours à de tels montants significatifs pour elle-même, mais la plupart du temps dans le cadre du conventionnement notamment avec la Métropole et la Région ou dans le cadre de l'accompagnement des entreprises qu'elle réalise. La CCI prescrit de l'accompagnement et assure le paiement des prestataires qui accompagnent chacune des entreprises.

Depuis 2015, Il faut par ailleurs souligner la poursuite d'un plan massif de réduction des charges de 1,7 M€ et cela va continuer, à la demande du Président, sur des postes aussi bien informatiques, téléphonie, de commissariat aux comptes. La CCI essaye d'être la plus « offensive » possible pour réduire ses charges.

Concernant les subventions versées, 2,9 M€ sont inscrits et ce montant a très fortement diminué depuis 2015, notamment de par les nouveaux rapports avec EM Lyon. En effet, à présent EM Lyon paie un loyer qui sera évolutif et, en même temps, la CCI diminue les subventions octroyées à l'école. 2,5 M€ étaient versés en 2015 contre 1,8 M€ en 2016 et la baisse va continuer sur cette tendance.

Autre poste très important qui représente 44 % des charges, la masse salariale. La CCI étant une entreprise de services, le poids de la masse salariale est très fort. Là encore, la CCI a fait des efforts importants via deux plans de suppressions d'emplois et la non-reconduction de départs à la retraite ou des départs volontaires, ce qui représente un montant significatif de diminution de la masse salariale de 3,8 M€ depuis 2015. Cela

signifie aussi une augmentation de la productivité des équipes et peut-être plus d'agilité encore dans l'emploi des collaborateurs.

Au 31 décembre 2016, la CCI totalisait 476 collaborateurs, intégrant les collaborateurs qui sont sous un statut différent et travaillent pour le Banc National d'Épreuve et ceux de l'aéroport de Saint-Étienne, qui ne relèvent pas du statut consulaire.

L'ensemble de ces chiffres conduisent à vous présenter le résumé du budget suivant :

- 57,3 M€ de produits d'exploitation,
- 61 M€ de charges d'exploitation.

Compte tenu du dossier en cours pour l'avenir des musées, il a été intégré par souci de prudence 1,2 M€ de provisions pour réorganisation. Ainsi, il a été provisionné l'éventuel coût des licenciements des collaborateurs des musées, si tant est que la CCI doive aller vers cette solution. Il a également été intégré dans la dotation aux amortissements des provisions lié à la fermeture de l'exploitation des musées. En effet, même si la CCI fermait ses musées, elle aurait l'obligation de conserver l'ensemble des œuvres.

Cela conduit à présenter un budget primitif 2017 avec un résultat net déficitaire de 1,2 M€, intégrant l'exploitation des musées sur toute l'année 2017.

Quant au fonds de roulement, la CCI a dû faire un versement très important de 15,6 M€ à l'État en 2015, ce qui a fortement impacté sa trésorerie. Néanmoins, avec les efforts et les changements effectués, le fonds de roulement est enfin en voie d'amélioration et devrait repasser au-delà des 60 jours, mais loin des 90 jours recommandés, fin 2017.

La capacité d'autofinancement est clairement en voie de reconstitution, elle passerait de 1,2 M€ à plus de 4,9 M€ en fin d'année. La trésorerie se situerait à 18,8 M€ fin 2017.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur l'élaboration du budget. Cette année est un peu particulière, la CCI étant en période de renouvellement consulaire. Pour le budget 2018, il souhaite que soient pris en compte le travail et les priorités qui seront dégagées dans les travaux des commissions, à travers les priorités énoncées durant la campagne notamment sur l'international, le commerce ou les infrastructures. La procédure budgétaire qui sera élaborée par les services, travaillée avec les présidents de commission et le bureau, sera faite au cours de la deuxième partie de l'année.

Le résultat net à - 1,2 M€ dérange le Président Emmanuel IMBERTON, comme d'autres élus probablement, en tant que chefs d'entreprise, mais ce résultat démontre tous les

efforts qui ont été faits par la structure pour digérer 30 % de baisse de ressources fiscales ces dernières années. Il pense qu'il sera possible de retrouver d'ici l'année prochaine un équilibre budgétaire, en intégrant bien qu'une institution publique, ne doit plus avoir de réserves. En effet, si la CCI a des réserves, l'État les regarde de près. Il faut donc à présent raisonner d'une façon différente. En effet, quand les entreprises ont des réserves, des résultats positifs, elles peuvent les redistribuer à leurs collaborateurs, faire de la croissance externe ou investir. Toutefois, dans les institutions publiques ce n'est pas le même système. D'abord, l'État ne montre pas l'exemple puisqu'il n'a pas produit un budget en équilibre depuis 1975 et au fond, la philosophie et le principe laissent penser que si les CCI ont des réserves et des résultats positifs, c'est qu'elles ont trop de ressources fiscales donc on leur diminue.

Il faudra être plus pro actifs dans les projets à venir et ne pas laisser dormir une trésorerie trop abondante dont certains peuvent imaginer que c'est du surplus alors qu'au contraire, c'est de la bonne gestion.

Applaudissements.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole au Président de la Commission des Finances.

Thierry RAEVEL présente l'avis de la Commission des Finances :

La Commission des Finances s'est réunie le 16 janvier 2017 et Nicolas BONNET vient de vous présenter les comptes. Les membres de la Commission ont retenu toute la confiance qu'ils devaient donner au Président de la CCI dans la mesure où les ressources fiscales qui représentent 46 % des revenus sont basées sur des hypothèses de négociation avec le Président de la CCI de région. Il espère qu'elles seront relativement alignées.

La Commission a donné un avis positif pour l'adoption de ce budget primitif 2017.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Claire-Lise JUVIGNARD demande comment la CCI peut être redevable de 456 000 € d'impôts société, en étant en déficit.

Nicolas BONNET indique que la particularité des Chambres consulaires est que l'impôt sur les sociétés n'est pas lié au résultat net, mais à certains produits perçus, en l'occurrence aux dividendes. Que la CCI ait un résultat déficitaire ou bénéficiaire, cela n'a pas d'impact, l'impôt est assis sur les dividendes et produits financiers.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle l'objectif de baisser les ressources fiscales de 30 %.

Xavier PELLETIER souligne que la CCI s'est engagée depuis l'année dernière et la création de la CCI Lyon Métropole, sur une politique d'économie notamment en massifiant certains contrats. Par ailleurs, la CCIR va s'engager dans une expertise de nos marchés afin de tenter de dégager de nouveaux gains économiques. Des contrats peuvent être négociés au niveau régional permettant aux 12 CCIT Auvergne Rhône-Alpes de réduire un certain nombre de factures.

Concernant le fonctionnement au quotidien, des projets sont en cours en termes de développement durable pour faire en sorte que les bâtiments soient plus durables et plus économes en énergie. Xavier PELLETIER n'entre pas plus dans le détail, mais l'effort ne s'arrête pas en 2016, les efforts sont poursuivis pour réduire les consommations et les frais.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute qu'une réunion sera organisée pour l'ensemble des élus avant l'assemblée générale de fin d'année qui présentera le projet de budget 2018 et validera les résultats 2017. Les élus auront ainsi la possibilité de poser des questions ou de travailler sur un sujet en particulier.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

Lecture entendue de cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

TUP DE LA SCI FAURIEL

Nicolas BONNET présente le dossier.

1. Présentation de la SCI « ESC Fauriel »

La SCI « ESC FAURIEL » a été créée en 1995 par la CCI de Saint-Étienne Montbrison pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 49 et 51 cours Fauriel à Saint-Étienne représentant une surface bâtie de 9 196 m².

Le capital social est de 9 467 084 €, dont 526 575 € non encore libérés par la CCI, divisé en 62 100 parts dont 62 098 parts détenues par la CCI (99,99 % du capital). Les deux parts résiduelles étant propriété de deux particuliers, MM. HERRGOTT et LOUISON.

Les bâtiments de la SCI sont actuellement pour partie loués à l'EM Lyon, pour l'autre à CCI Formation.

Lors de l'acquisition des bâtiments par la SCI, la CCI de Saint-Étienne a perçu 7 898 880 € de subventions d'investissements par la ville de Saint-Étienne, le Département et la Région. Le montant de ces subventions a été utilisé par la CCI pour constituer le capital de la SCI.

Les immobilisations de la SCI ont, à fin 2016, une valeur brute de 10 261 K€ et une valeur nette de 4 230 K€. Cette VNC est proche de la valorisation des bâtiments telle que réalisée en février 2015 par le cabinet CBRE qui a évalué l'ensemble occupé à 4 560 K€.

2. La problématique

La SCI ESC FAURIEL est une SCI transparente : ses résultats sont remontés dans les comptes de la CCI.

Depuis l'origine et jusqu'en 2013, la SCI n'amortissait pas ses immeubles, en contrepartie les titres de la SCI étaient amortis dans les comptes de la CCI sur 25 ans. Compte-tenu de ce montage, la SCI générait alors des bénéfices qui étaient remontés à la CCI sous forme de dividendes.

À compter de 2014 la situation a été réajustée : les amortissements non réalisés par la SCI ont été recalculés dès l'origine. Parallèlement, les provisions sur titres comptabilisée dans les comptes de la CCI ont été reprises.

Problème : des pertes nouvelles dans la SCI résultant de l'amortissement des immobilisations ont dû être alors constatées dans les comptes de la CCI.

Cette intégration des pertes dans les comptes de la CCI a généré une dette de la CCI envers la SCI, puisque cette dernière ne pouvait rétroactivement avoir pu distribuer des dividendes.

Cette dette a été requalifiée en compte courant due par la CCI à la SCI.

A fin 2016, la dette de la CCI envers la SCI, comptabilisée en compte courant, s'élève à 5 612 K€, soit 526 K€ de capital non versé et 5 086 k€ de réajustements comptables.

Aujourd'hui, une difficulté se pose : si la CCI poursuit le prélèvement de cash, qui ne peut plus être qualifié de dividendes, puisque la SCI est déficitaire, le compte courant débiteur de la CCI va continuer à croître en aggravant la situation bilancielle de la CCI.

Afin de régler une fois pour toutes cette situation, et après échanges avec des conseils, il est envisagé de transmettre à la CCI le patrimoine de la SCI par « Transmission Universelle de Patrimoine » (TUP). Ce transfert de patrimoine entraînera de fait la dissolution de la SCI.

Il existe deux préalables à lever pour réaliser cette opération :

- La CCI doit être l'associé unique. Les deux autres associés ont été contactés et sont d'accord pour céder à titre gracieux leurs parts,
- L'intégralité du capital doit avoir été libérée.

Une telle transmission universelle de patrimoine présente de nombreux avantages en sus de liquider ce passif inscrit dans nos comptes :

- il n'y a pas de liquidation de la SCI à opérer,
- pas de traité d'apport à signer ;
- et surtout pas de droits de mutation à payer (le taux normal des droits de mutation est de 5,8 % du patrimoine, représentant en l'espèce plus de 260k€) mais simplement des coûts fiscaux correspondants à 0,715 % au titre de la publicité foncière et de 0,10 % au titre de la contribution de sécurité immobilière.

L'impact dans les comptes de la CCI de cette fusion est bilanciel et n'impactera pas le compte de résultat 2017.

Cette opération va conduire à intégrer au bilan de la CCI la valeur vénale des bâtiments dans les immobilisations (4 230 K€), intégrer la subvention d'investissement reçue par la SCI (72 K€), annuler le compte courant envers la SCI (5 612 K€), annuler les titres de la SCI (9 467 K€), reprendre l'emprunt contracté par la SCI (646 K€) et enfin remonter dans la CCI la trésorerie de la SCI.

En pratique, l'opération se déroulera en plusieurs étapes :

1. vote en AG de l'autorisation d'acquisition par la CCI des 2 parts résiduelles, autorisation pour libérer la part de capital non libérée et validation du processus de TUP de la SCI dans les comptes de la CCI entraînant la dissolution de la SCI et la reprise par la CCI de l'emprunt porté par la SCI ;
2. transmission de la délibération à l'autorité de tutelle afin de la rendre exécutoire (article R 712-7 Code de commerce) ;
3. achat des 2 parts par la CCI ;
4. AGE de la SCI constatant la libération intégrale du capital, actant le transfert des parts en une seule main et sa dissolution par TUP au profit de la CCI ;
5. publication de la transmission de patrimoine à la CCI aux hypothèques.

Compte-tenu de ces éléments, il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée générale, en accord avec la Commission des finances du 16 janvier 2017, de bien vouloir :

- **autoriser l'acquisition par la CCI des deux parts résiduelles de la SCI ;**
- **autoriser la libération par la CCI de sa part de capital non versée ;**
- **valider l'opération de Transfert universel de patrimoine de la SCI vers la CCI et donner tous pouvoirs au Président pour conduire l'opération et signer tous documents pour ce faire ;**
- **après réalisation de l'opération de transfert universel de patrimoine, constater la dissolution sans liquidation de la SCI ;**
- **donner tout pouvoir au Président pour conduire l'ensemble des opérations liées à l'intégration par TUP de la SCI Fauriel ainsi que signer tous documents utiles à leur réalisation.**

Lecture entendue et cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

Cession immobilière : lot 41 de l'hôtel d'entreprises à Roanne

Nicolas BONNET présente le dossier.

Fin 2002, la CCI de Roanne a engagé une première opération «Hôtel d'Entreprises» composée de trois bâtiments industriels représentant une surface de 6 170 m² sur un terrain de 16 315 m² situé quai du Canal à Roanne. Le tout représentant un investissement de 3,136 k€ hors subventions (reçues pour 0,849 k€)

Il s'agissait d'un programme d'investissement immobilier locatif destiné à l'accueil des petites entreprises, des entreprises en création ou en développement.

L'opération ayant bénéficié de fonds européens et selon la réglementation en vigueur au moment de l'obtention de ces subventions, la CCI ne pouvait pas proposer ses locaux à la vente avant un délai de 5 ans suivant l'achèvement des travaux, soit avant 2009.

C'est ainsi que Monsieur OLLIER, gérant de la SCI EMMADA Image Laser Couleur, locataire depuis 2004 d'un local de 322 m² (lot n° 42) acheta ce dernier en décembre 2009 pour un montant de 120 000 € TTC.

En août 2014, cette même société Image Laser Couleur s'agrandissait et prenait en location le local mitoyen n° 41 (devenu disponible) pour un loyer annuel de 11 608 € HT.

Aujourd'hui, à l'image de l'acquisition du lot 42, Monsieur OLLIER souhaite se porter acquéreur du local dont il est locataire.

Ce local, cadastré BI-55, est d'une superficie de 319,7 m² et dispose de cinq parkings aériens privatifs. Il est composé de deux bureaux, avec sanitaires, une communication et accès à l'atelier d'une hauteur 6 m avec portail sectionnel, mezzanine sans escalier, accès sur cour et aire de retournement.

Les Domaines, consultés sur ce projet de cession, ont validé un prix de vente à 133 000 €. À noter que la législation fiscale nous impose un reversement de TVA à hauteur de 19 883 € correspondant à la quote-part de TVA précédemment déduite au prorata des 1/20^{èmes}.

La VNC de ce local est de 70 609 € dans nos comptes au 31/12/2016.

Compte-tenu de l'état du marché de seconde main à Roanne et au vu de la proposition faite par M. OLLIER, il paraît opportun de vendre ce local au prix net de la valeur des Domaines avec une marge de négociation de 15 %, soit au prix plancher de 113 000 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée générale, en accord avec la Commission des finances du 16 janvier 2017, d'approuver :

- **la cession de ce lot 41, cadastré BI-55, de 319,7 m², et des cinq emplacements privatifs de parking, situé au 14 quai du Canal à Roanne pour un prix net vendeur de 133 000 € conformément à l'avis préalable de France Domaine avec une marge de négociation de 15 % ;**
- **de donner pouvoir au Président pour mener toutes démarches et signer tous actes permettant d'assurer la bonne fin de cette opération de cession.**

Lecture entendue et cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

Cession immobilière : bâtiment de NEULISE

Nicolas BONNET présente le dossier

Dans la continuité de sa mission qui était d'assurer le développement économique du bassin roannais, la CCI de Roanne a fait construire en 2015 à Neulise un Hôtel des Entreprises situé à proximité du raccordement de l'A89 et à l'A72. Il s'agit d'un bâtiment de type industriel de 3 145 m² sur son terrain de 10 200 m². Il dispose de 52 places de parking.

Bâtiment nu modulable en 8 lots de 390 m², le bâtiment construit en blanc est actuellement proposé à la location au prix de 45 € HT/an le m².

Représentant un investissement de 2 166 244 € TTC, porté en partie sur fonds propres et à hauteur de 800 000 € par emprunt (10 ans au taux de 2,10 % auprès du Crédit Agricole représentant un CRD au 31/12/2016 de 746 863,31 €), dont 122 436 € de foncier (1,2 ha), ce bâtiment a été livré le 17 février 2016.

Malgré plusieurs mandats de commercialisation auprès d'agences immobilières notamment roannaises, ainsi qu'auprès de l'ADEL, et de publicités dans différents médias, le bâtiment est toujours inoccupé.

Pour autant, des premiers contacts ont été établis avec des prospects intéressés non par la location mais par l'acquisition de la totalité du bâtiment.

C'est dans ce sens qu'est présentée l'opportunité, en alternative à la location, de pouvoir, en fonction des opportunités, céder ce bien en lien avec l'avis de valeur des Domaines, qui proposent un montant de 1 5 M€, soit une décote de 30 %, et dans une fourchette de négociation de +/- 15 %.

Guy DELORME ajoute que, compte tenu des possibilités financières dans la région, il est plus facile de trouver un acquéreur qu'un locataire. Il fait remarquer que c'est la bonne façon de faire vivre cette nouvelle zone avec quelqu'un qui exploite sur place. C'est un endroit relativement bien placé compte tenu des nouveaux itinéraires autoroutiers.

Ceci étant, la délégation de Roanne avait un certain patrimoine qui va maintenant entrer en profit et il faut le noter pour réinvestir sur Roanne.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la CCI n'est pas tenue par le prix des Domaines. Il souhaite dynamiser ce territoire et dit ne pas être trop pressé pour vendre. Quoi qu'il en soit, si la CCI vend et si les élus de Roanne jugent que c'est la meilleure solution, la vente ne sera pas au prix indiqué par les Domaines.

Nicolas BONNET indique que le prix locatif à 45 €/m² correspond au prix du marché.

Un intervenant demande, compte tenu de la décote de la valorisation indiquée par France Domaine, si en faisant un calcul correspondant au locatif il est possible d'ajuster le coût de la location.

Nicolas BONNET précise qu'en général l'objectif est de se fier à l'évaluation des Domaines pour éviter d'aller trop en dessous du prix indiqué. Là, l'objectif est au moins de récupérer le coût d'investissement, mais idéalement de vendre plus cher.

45 €/m² est le prix actuellement affiché en termes de lot, si éventuellement la CCI avait un preneur pour la totalité, ce prix pourrait être légèrement baissé. Mais la CCI va essayer de vendre ce bâtiment le plus cher possible. Nicolas BONNET précise que le marché est assez détendu sur NEULISE et les jonctions autoroutières ne sont pas complètement faites.

Mais un bâtiment inoccupé s'abîme et coûte de l'argent, *a contrario* la CCI pourra réaliser une bonne opération si l'opération autoroutière se fait vite. Quoi qu'il en soit, la vente est une alternative, il ne s'agit pas pour l'instant d'une cession pure et simple.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de modifier la délibération telle que proposée et d'autoriser le projet de cession en alternative à la location du bâtiment non pas au prix de France Domaine mais au prix auquel la CCI a acheté et de donner pouvoir au président pour mener toutes démarches et signer tous actes permettant d'assurer la bonne fin de cette opération de cession.

La CCI a la possibilité de le revendre au prix où elle l'a acheté et si l'opération n'est pas possible, le sujet reviendra devant l'Assemblée Générale.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale, conformément à l'avis de la Commission des finances du 16 janvier 2017 :

- **d'approuver le projet de cession, en alternative à sa location, du bâtiment de 3 145 m² sur son terrain de 10,2 ha, situé à 42590 NEULISE, ZA les Jacquins, pour un prix net vendeur permettant de couvrir le coût d'investissement, avec une marge de négociation réduite ;**
- **de donner pouvoir au Président pour mener toutes démarches et signer tous actes permettant d'assurer la bonne fin de cette opération de cession.**

Lecture entendue et cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

DECISIONS DE BUREAU

Bureau du 23 janvier :

- Dans le cadre du programme « Lyon Métropole d'Entrepreneurs », le Bureau a autorisé le Président à solliciter deux subventions ; la première de 139 590,00 €, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et la seconde de 139 590,00 €, auprès de la Métropole de Lyon.

- Le Bureau a validé les listes ci-dessous des représentations dans les organismes extérieurs des 3 délégations.

REPRESENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
DELEGATION DE ST ETIENNE

IFIR

Anne DAMON Titulaire

CONSEIL UNIVERSITAIRE JEAN MONNET

François MEON Titulaire

CFA LES MOULINIERS

François MEON Titulaire

ENISE

Philippe DAVID Titulaire

FORMA SUP AIN RHONE LOIRE

Anne DAMON Titulaire

FONDATION JEAN MONNET

Philippe DAVID Titulaire

IAE

Anne-Claire BONNET Titulaire

ISTP

Anne DAMON Titulaire

Alain GRANDOUIILLER Titulaire

Olivier BLANC Titulaire

TELECOM ST ETIENNE

Olivier BLANC Titulaire

ALSAPE

Jérôme GRENIER Titulaire

ALEC 42

Alain GRANDOUIILLER Titulaire

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE

Alain GRANDOUIILLER Titulaire

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE

Jérôme GRENIER Titulaire

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION

Jérôme GRENIER Titulaire

CREAFIL LOIRE SUD

Daniel VILLAREALE Titulaire
Irène BREUIL Suppléante

LOIRE ACTIVE

Irène BREUIL Titulaire

LOIRE INITIATIVE

Irène BREUIL Titulaire
Isabelle BLACHON Suppléante

CEDAGE FOREZ VELAY

Anne DAMON Titulaire

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Alain GRANDOUILLER Titulaire

FACE LOIRE

David BALDINI Titulaire

MIFE LOIRE

Jean-Jacques REY Titulaire

SEDL

Nicolas BONNET Titulaire

COMITE LEADER FOREZ

David BALDINI Titulaire

VITRINES DE FIRMINY

Jérôme GRENIER Titulaire

CITES COMMERCE

Annabelle GRECO JAUFFRET Titulaire

FISAC SAINT ETIENNE

Jérôme GRENIER Titulaire

OITC

Pierre LARDON Titulaire
Anne-Claire BONNET Suppléante

COLLECTIF DESIGNERS +

Philippe DAVID Titulaire

POLE AGROALIMENTAIRE

Irène BREUIL Titulaire

POLE DES TECHNOLOGIES MEDICALES

Anne DAMON Titulaire

INTER FORET BOIS

Isabelle BLACHON Titulaire

POLE DES TECHNOLOGIES MEDICALES

Anne DAMON Titulaire

BANC NATIONAL D'EPREUVE

François	MEON	Titulaire
----------	------	-----------

TL7

Philippe	DAVID	Titulaire
Irène	BREUIL	Suppléante

CONSEIL DEVELOPPEMENT SAINT ETIENNE METROPOLE

Daniel	LOCTIN	Titulaire
Alain	GRANDOUILLER	Suppléant

OFFICE DE TOURISME SAINT ETIENNE METROPOLE

Daniel	LOCTIN	Titulaire
--------	--------	-----------

**REPRESENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
DELEGATION DE ROANNE**

ASSOCIATION ROANNE TERRITOIRE

Jean-Cyril	DESCOMBES	Titulaire
Philippe	DALAUDIÈRE	Titulaire
Jean-Louis	DANJOUX	Titulaire
Sylvie	KERGONOU	Titulaire
Guy	DELORME	Titulaire

ASSOCIATION RN7 A QUATRE VOIES ... VITE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

ASSOCIATION POUR LA LGV PARIS / CLERMONT / LYON

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

ASSOCIATION VITRINES DE ROANNE

Jocelyne	PANSERAT	Titulaire
----------	----------	-----------

COMITE DE PILOTAGE SUIVI DE L'ETUDE DE REVALORISATION D'UN SITE FONCIER DANS LE CENTRE VILLE DE ROANNE

Frédéric	DALAUDIÈRE	Titulaire
----------	------------	-----------

CEDAGE

Jacques	DUCROT	Titulaire
---------	--------	-----------

ASSOCIATION CENTRE VILLE EN MOUVEMENT

Jocelyne	PANSERAT	Titulaire
----------	----------	-----------

ODEC

Jocelyne	PANSERAT	Titulaire
----------	----------	-----------

RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE

Véronique	DUPRE	Titulaire
-----------	-------	-----------

ASSOCIATION ALSAPE

Jean-Louis	DANJOUX	Titulaire
------------	---------	-----------

POLE ECO CONCEPTION

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMITE DE PILOTAGE PROTECTION DE LA NATURE

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMITE DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DU SORNIN

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMITE DE RIVIERE RHINS ET TRAMBOUZE

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMITE TOURBIERES ET FORETS MONTS DE LA MADELEINE

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

SYNDICAT MIXTE EAU RHONE LOIRE NORD THIZY

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

SYNDICAT MIXTE ROANNAISE DE L'EAU

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

ASSOCIATION CIRIDD

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION BARRAGE DE VILLEREST

Jean-Louis DANJOUX Titulaire

ASSOCIATION ARPA

Guy DELORME Titulaire

Hervé PONTILLE Titulaire

Gérard PELISSON Titulaire

Jacques DUCROT Titulaire

ASSOCIATION CREATECH

Hervé PONTILLE Titulaire

IUT

Hervé PONTILLE Titulaire

ASSOCIATION 3^E

Hervé PONTILLE Titulaire

CIFOR ROANNE

Hervé PONTILLE Titulaire

Guy DELORME Titulaire

Gérard PELISSON Titulaire

POLYTECH

Gérard PELISSON Titulaire

Hervé PONTILLE Titulaire

CENTRE UNIVERSITAIRE ROANNAIS

Gérard	PELISSON	Titulaire
Hervé	PONTILLE	Titulaire

ITECH ROANNE

Gérard	PELISSON	Titulaire
Hervé	PONTILLE	Titulaire

MISSION LOCALE DU ROANNAIS

Hervé	PONTILLE	Titulaire
-------	----------	-----------

ASSOCIATION MEDIAROANNE

Sandrine	SURGET	Titulaire
----------	--------	-----------

CIP ROANNE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

ASSOCIATION ROANNAIS TOURISME

Philippe	DALAUDIÈRE	Titulaire
Sylvie	KERGONOU	Titulaire

ASSOCIATION CIPRO

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

POLE AGROALIMENTAIRE LOIRE

Laurent	MONS	Titulaire
Philippe	DALAUDIÈRE	Suppléant

ALLIANCE ROANNAISE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

ASSOCIATION CLUB AFFAIRES

Marie-Claude	DESBENOIT	Titulaire
--------------	-----------	-----------

LOIRE CONSULAIRE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

CMA LOIRE

Guy	DELORME	Titulaire
-----	---------	-----------

LOIRE TOURISME ADRT

Philippe	DALAUDIÈRE	Suppléant
----------	------------	-----------

COMMISSION ACTION TOURISTIQUE

Philippe	DALAUDIÈRE	Suppléant
Sylvie	KERGONOU	Suppléant

COMMISSION DE CONCILIATION DES BAUX COMMERCIAUX

Véronique	MADELRIEUX	Titulaire
-----------	------------	-----------

COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS

Jean-Louis	DANJOUX	Suppléant
------------	---------	-----------

COMMISSION CONSULTATIVE PLAN DEPARTEMENTAL DES DECHETS DU BTP

Jean-Louis DANJOUX Suppléant

COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

Jean-Louis DANJOUX Suppléant

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Véronique MADELRIEUX Suppléant

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION EVALUATION DES FONDOS

Véronique MADELRIEUX Suppléant

COMMISSION DEPARTEMENTALE NATURE PAYSAGES ET SITES

Sylvie KERGONOU Suppléant

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SYSTEMES DE VIDEOSURVEILLANCE

Gérard VERRIER Suppléant

COMMISSION DEPARTEMENTALE EMPLOI INSERTION

Véronique DUPRE Suppléant

ASSOCIATION SANTE LOIRE NORD

Guy DELORME Titulaire

COMMISSION LOCALE D'INSERTION DU ROANNAIS

Véronique DUPRE Titulaire

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN ET L'EMPLOI NON DECLARE

Marie-Claude DESBENOIT Titulaire

Gérard VERRIER Titulaire

COMMISSION SPECIALISEE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Hervé PONTILLE Titulaire

COMITE DEPARTEMENTAL D'EXAMEN DES DIFFICULTES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Guy DELORME Titulaire

François MEON Titulaire

REPRESENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

DELEGATION DE LYON

ACCOLADE

Évelyne GALERA Titulaire

AMALLIA

Jacques COIRO Titulaire

ASSOCIATION APEC

Philippe COLLOT Titulaire

ASSOCIATION BEAUJOLAIS INITIATIVE

Florence DE MOURGUE Titulaire

AGENCE D'URBANISME

Nathalie BOBIN Titulaire (avec Nicolas FARRER déjà désigné)

APORA (ASSOCIATION PATRONALE ANTI-POLLUTION RHONE-ALPES)

Frédéric JACQUIN Titulaire

ASSOCIATION CONSULAIRE LGV PARIS / CLERMONT / LYON

Anne-Sophie PANSERI Titulaire

ASSOCIATION ATEN

Corinne BOGART Titulaire

CDNPS (COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES)

Thomas SAN MARCO Titulaire

CECIM (CENTRE D'ETUDE DE LA CONJONCTURE IMMOBILIERE)

Sylvain BARBIER Titulaire

CENTRE DE FORMATION DE VAISE

Jean MOUGIN Titulaire

Claire Lise JUVIGNARD Titulaire

Thierry RAEVEL Titulaire

Céline PELESEZAK Titulaire

Philippe POBE Titulaire

Jean-Michel COQUARD Titulaire

Gilles RENAUD Titulaire

Philippe COLLOT Titulaire

CENTRE JACQUES CARTIER

Thomas SAN MARCO Titulaire

CENTRE VILLE NEUVILLE

Florence DE MOURGUE Titulaire

CENTRE PAUL ROUBIER

Claire Lise JUVIGNARD Titulaire

Hervé MARIAUX Titulaire

Francis KESSOUS Titulaire

CHAMBERSIGN

Philippe COLLOT Titulaire

CLUSTER INGERA²

Dominique MINJARD Titulaire

CLUSTER LUMIERE

Christian MISSIRIAN Titulaire

CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)

Philippe ROVERE Titulaire

COMITE DE SUIVI DU SDUC

Marc DEGRANGE Titulaire

COMMISSION DE CONCILIATION DES BAUX COMMERCIAUX

Jacques MORIZE Titulaire

CDRM (Commission départementale des risques naturels majeurs)

Thomas SAN MARCO Titulaire

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VIDEOSURVEILLANCE

Hervé MARIAUX Titulaire

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Isabelle QUENOUILIERE Titulaire
Christophe DEJOB Suppléant
François ROYER Titulaire
Régis POLY Suppléant

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Jacques MORIZE Titulaire
François ROYER Titulaire
Régis POLY Suppléant

COMMISSION RSI

Claude POLIDORI Titulaire

COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Patricia GROS Titulaire

COMMUNAUTE PORTUAIRE LYONNAISE

Patrick LACROIX Titulaire

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Thomas SAN MARCO Titulaire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE CIVILE

Luc PELEN Titulaire

COPARLY (réseau ATMO AUVERGNE RHONE ALEPS)

François CHARDINY Titulaire

ECAM

Fabrice LENOIR Titulaire
Claire-Lise JUVIGNARD Suppléante

ECOLE CENTRALE LYON

Patrick PARAT Titulaire

ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Jean-François	FARENC	Titulaire
Jihade	BELAMRI	Titulaire

ECOLE LA MACHE

Frédéric	FOSSI	Titulaire
----------	-------	-----------

COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES AUX ELECTIONS CONSULAIRES

Yves	POMMIER	Titulaire
------	---------	-----------

ENSATT (ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THEATRE)

Christophe	CROZIER	Titulaire
------------	---------	-----------

FORMA SUP AIN RHONE LOIRE

Gilles	RENAUD	Titulaire
--------	--------	-----------

FONDATION MARIUS BERLIET

Claude	POLIDORI	Titulaire
--------	----------	-----------

SFRTRF (SOCIETE FRANCAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS)

Thierry	RAEVEL	Titulaire
---------	--------	-----------

IFIR

Corinne	BOGART	Titulaire
Philippe	POBE	Titulaire

INSA LYON

Jean	MOUGIN	Titulaire
------	--------	-----------

IPL (INSTITUT POLYTECHNIQUE LYON)

Ludovic	ROBERT	Titulaire
---------	--------	-----------

ITECH (INSTITUT TEXTILE ET CHIMIQUE DE LYON)

Jean-Michel	COQUARD	Titulaire
-------------	---------	-----------

ITII LYON (INSTITUT DES TECHNIQUES D'INGENIEUR DE L'INDUSTRIE LYON)

Anne-Sophie	PANSERI	Titulaire
-------------	---------	-----------

ASSOCIATION JEUNES AMBASSADEURS

Francis	KESSOUS	Titulaire
---------	---------	-----------

LYINC

Jean-Charles	FODDIS	Titulaire
--------------	--------	-----------

LYON COMMERCE INTERNATIONAL

Marie-Christine	FOUCRE	Titulaire
Emmanuel	IMBERTON	Titulaire
Jocelyne	CORNEC	Titulaire

LPA (LYON PARC AUTO)

Bruno	TARLIER	Titulaire
-------	---------	-----------

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION BEAUJOLAIS

Fabrice	LENOIR	Titulaire
---------	--------	-----------

OITC (Office Interconsulaire des Transports et des Communications du Sud-Est)

Patrick LACROIX Titulaire

OULLINS CENTRE VILLE

Pierre VALENTE Titulaire

COMITE DE SELECTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES VALLEE DU GARON

Céline PELESEZAK Titulaire

COMITE DE SELECTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES VAL DE SAÔNE

Florence DE MOURGUE Titulaire

POLYTECH LYON

Ludovic ROBERT Titulaire

ADPM

Claude POLIDORI Titulaire

Christian BERTHE Titulaire

RESIDENCE ET LOISIRS EM LYON

Fabrice LENOIR Titulaire

RHONE DEVELOPPEMENT INITIATIVES OUEST

Patricia GROS Titulaire

RHONE DEVELOPPEMENT INITIATIVES

Philippe MALAVAL Titulaire

RHONE ALPES CREATION

Christian MISSIRIAN Titulaire

SEPR

Daniel BUGUET Titulaire

SERL (SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE LYON)

Yves POMMIER Titulaire

COMMISSION DES TAXIS

Hervé MARIAUX Titulaire

TECHLID

Patricia GROS Titulaire

ASSOCIATION POUR LE TGV RHIN RHONE MEDITERRANNEE

Luc PELEN Titulaire

Informations générales

Programme d'intégration des élus & des membres associés

Découverte des équipes opérationnelles : un certain nombre d'élus ont rencontré les équipes de la CCI. L'objectif est que les élus puissent appréhender l'ensemble des connaissances et des savoir-faire des équipes.

Trombinoscope des élus et des équipes opérationnelles : les services sont toujours dans l'attente de la totalité des photos des élus. Le Président Emmanuel IMBERTON demande aux élus d'accélérer le rythme.

La CCI en actions : tous les vendredis les élus reçoivent par mail cette newsletter qui rappelle l'ensemble des réalisations de la CCI, mais également les agendas à venir. Les élus ont la possibilité d'y trouver les invitations aux manifestations.

Lors du SIRHA, le Président Emmanuel IMBERTON a été étonné du peu d'élus présents. Le SIRHA appartient à la SEPEL, dont la CCI est actionnaire majoritaire ; les élus sont donc chez eux à EUREXPO !

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que CCI en actions contient l'agenda pour les mois à venir et que si les élus n'ont pas reçu d'invitation, ils peuvent appeler son assistante, Maud CONVERS.

Le Président Emmanuel IMBERTON informe l'assemblée qu'il a par ailleurs demandé à quelques élus de travailler avec Blandine VIGNON et son équipe sur un programme d'intégration des élus et des membres associés. Au-delà des actions qu'il vient d'évoquer, l'idée est de structurer un plan d'actions afin que les élus soient dans les meilleures conditions pour exercer au mieux leur mission d'élus ou de membre associé au cours de ces cinq années à venir.

Vœux : Les vœux se sont très bien déroulés sur l'ensemble des trois délégations. Quelque 1 000 personnes étaient présentes. Mention spéciale pour la délégation de Saint-Étienne qui a reçu hors ses murs dans le show-room des chocolats Weiss, avec l'ensemble des autorités locales.

ADERLY : En tant que co-président de l'ADERLY, le Président Emmanuel IMBERTON tiendra, mardi 31 janvier 2017, avec Gérard COLLOMB, une conférence de presse en présence du maire de Saint-Étienne qui montre son attachement à l'ADERLY. Ils annonceront les résultats 2016 qui sont excellents et le déploiement de l'ADERLY notamment sur le territoire stéphanois. Pour la première année, trois nouvelles entreprises ont été implantées, représentant plus de 35 emplois sur trois ans.

Concernant la présence des élus à l'AG, le Président Emmanuel IMBERTON propose une modification. La présence des élus et des membres associés est obligatoire à l'assemblée générale. Les assistantes relancent de nombreuses fois les élus pour être sûres de leur présence dans la mesure où un quorum est obligatoire. S'il n'y a pas 50 % de votants, ceux qui se seront déplacés seront venus pour rien.

Il propose de procéder autrement. **Considérant que la présence de chaque élu est obligatoire, il va partir du postulat que tous les élus sont présents à l'AG et que s'ils ne le sont pas, ce sera à eux de le faire savoir dans un délai à préciser.** En revanche, on prend le risque si certains ne signalent pas leur absence qu'un jour le quorum ne soit pas atteint.

Jean-Louis MAIER demande s'il est possible de donner un pouvoir.

Le Président Emmanuel IMBERTON lui répond par la négative ; il n'y a pas de pouvoirs dans les CCI territoriales, mais il y en a à la CCI de région. Il est conscient que tous les élus ont des obligations, mais il ne voudrait pas qu'un jour des élus se déplacent et que l'on constate qu'il n'y a pas le quorum.

Maud CONVERS précise que Maryse GIRARD envoie en général la convocation 10 jours avant l'assemblée générale , il est souhaitable de connaître le lundi précédent l'AG le nombre d'élus excusés.

Madame Claire-Lise JUVIGNARD soumet l'idée, afin que tout le monde se connaisse, que chacun porte un badge avec sa carte de visite. Le Président Emmanuel IMBERTON approuve.

INTERVENTION de Monsieur Géraud d'HUMIERES

Avant de lever la séance, le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole au représentant de l'État.

Monsieur Géraud D'HUMIERES remercie le Président. Il va faire un point sur les grandes tendances de l'économie. Globalement, la reprise économique se poursuit progressivement, plus particulièrement dans le Rhône. La confiance renaît. C'est dans ce contexte que l'année démarre, avec un certain nombre d'évolutions dont les réformes consulaires et les modalités financières dont le Président a parlé. Toutefois, Monsieur Géraud D'HUMIERES a bien noté que la loi de finance 2017 a prévu une certaine stabilité.

Il souhaite insister sur l'une des priorités du Préfet, sujet qui intéresse beaucoup les membres élus, chefs d'entreprise, à savoir le respect de la réglementation du travail. C'est une mission de l'État de faire respecter les lois. C'est un sujet très important qui a fait l'objet d'un point approfondi lors de la conférence régionale de l'investissement public. Le Préfet a demandé qu'une action très ferme soit menée pour lutter contre le travail illégal.

En 2016, plus de 2 600 contrôles ont été effectués contre 570 en 2015 et ce, le week-end, la nuit, les jours fériés, dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur des travaux publics. Des amendes ont été prononcées pour un total de 992 000 € dont 87 % dans le BTP et 592 000 € pour des donneurs d'ordre. Des sanctions administratives ont été prononcées dont quatre fermetures de chantier et des suspensions de prestations de service.

Tout ce travail est important et permet l'égalité de traitement dans les entreprises. Là, on voit vraiment le rôle de l'État qui veille à cette juste concurrence entre les entreprises, dans le respect des lois. Tout ce travail a été renforcé par le Préfet en 2016 et va se poursuivre en 2017, avec en particulier une unité à la DIRECCTE qui s'en occupe et qui va être renforcée pour vraiment contribuer au respect des lois, du travail et de la concurrence juste entre chacun.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions sont entreprises avec la CCI pour la reprise des entreprises avec les experts. Monsieur Géraud D'HUMIERES rappelle tout ce qui a été mis en œuvre par l'État : le suramortissement, Crédit Impôt Recherche, CICE qui

représente 671 M€ pour 23 000 bénéficiaires dans le Rhône. C'est un soutien conséquent de l'état.

En conclusion, Monsieur Géraud D'HUMIERES s'est dit très intéressé par la présentation de l'activité de proximité de la CCI. Des actions sont faites, la CCI ayant mis en œuvre un certain nombre de dispositifs. Il rappelle la présence des sous-préfets d'arrondissement qui peuvent être un relais pour lancer un certain nombre de choses, ils sont au courant de tous les dispositifs d'aides mis en œuvre par l'État et sont à la disposition de la CCI.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON convie l'Assemblée à un buffet.

Dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, le Président Emmanuel IMBERTON clôt la séance à 12 heures 50.

**LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU LUNDI 20 MARS 2017 à 10 H 30**